L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS PAR
JÉRÔME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
MARDI MATIN, 23 DECEMBRE 1834.

INTÉRIEUR.

NLLE.-ORLÉANS, 22 décembre 1834.

La malle du nord nous a apporté nos lettres régulières; les dates de Washington sont du 10; dans la séance du sénat du 8, M. Webster, conformément à l'avis qu'il en avait donné précédemment, et d'après la permission qui lui avait été accordée la veille, a présenté un bill pour satisfaire certains citoyens Américains, [illegible] dans leur commerce par [illegible] au 30 septembre 1800. Sur motion de M. Webster, ce bill a été lu pour la première fois et référé à un comité spécial, composé de MM. Webster, Frelinghuysen, Preston, Shepley et Brown.

Le même jour, sur motion de M. Cambreleng, la chambre des représentants s'est formée en comité général sur l'état de l'Union. M. Speight ayant été appelé au fauteuil, M. Cambreleng a introduit une série de résolutions référant différentes parties du message du président aux divers comités permanents ou des comités spéciaux. La première de ces résolutions est conçue en ces termes:

"Résolu que la partie du message du président qui a rapport aux relations politiques des Etats-Unis avec les autres nations soit référée au comité des affaires étrangères."

Cette résolution ayant été lue, ainsi que celles qui l'accompagnent, M. Clayton s'est levé et a proposé l'amendement suivant:

"Résolu que la partie du message du président qui a rapport au traité conclu avec la France le 4 juillet 1831 soit référée au comité des affaires étrangères, avec instruction de mentionner dans son rapport qu'il est convenable d'attendre les [illegible] de la session des deux chambres françaises sur la question qui leur est soumise d'allouer les sommes nécessaires pour mettre le traité à exécution; attendu que le délai apporté à l'accomplissement des clauses qu'il contient est plutôt la conséquence du caractère délicat et important des réclamations dont les preuves reposent dans de volumineux documens, de la longueur du temps qui s'est écoulé depuis qu'elles ont été élevées, et de la complexité des principes qu'implique leur solution, que du dessein des chambres françaises de troubler les relations amicales qui subsistent depuis si long-temps entre le gouvernement français et le gouvernement américain, ou d'aucun désir de leur part de nous refuser ample justice quand toute cette affaire aura été pleinement et dûment examinée."

M. Clayton a dit en substance, qu'il considérait l'objet de cet amendement comme une des plus importantes questions qui soient soumises au Congrès pendant la session actuelle. Qu'il désirait qu'il fût clairement entendu que dans les observations qu'il allait faire il se désistait de toute opinion personnelle, parce qu'il serait le dernier à soulever, par de pure motifs de parti, des objections à la marche que recommande le représentant du pouvoir exécutif. "Je ne doute pas, a-t-il dit, que ce magistrat n'ait fait tout ce qu'il a cru raisonnable, et je n'ai rien à critiquer à cet égard. Mais le président, relativement à nos relations avec la France, a imposé au Congrès une haute responsabilité; et c'est sur les délibérations de ce corps que les yeux du peuple vont maintenant se porter, pour en prévoir les conséquences. On ne peut se déguiser que la marche prescrite par le président équivaudrait à une déclaration de guerre. Il peut venir des temps et des circonstances qui rendent nécessaire une guerre, mais il est certain que cette époque n'est pas arrivée."

M. Clayton a lu ensuite plusieurs fragmens du message sur le sujet qui occupait la chambre, et il a appelé à la sincérité des membres pour reconnaître si ces suggestions étaient appropriées et que le congrès voulût agir en conséquence, il en résulterait une guerre, et une guerre avec l'une des nations les plus fières et les plus formidables du monde. "On a dit, a-t-il ajouté, qu'un délai était nécessaire, parce que pendant ce délai la question pourrait être résolue contrairement par les chambres françaises. Et s'il en était ainsi, le moyen que je propose serait une preuve évidente des sentimens d'amitié du peuple américain envers son ancienne alliée. D'après les discussions de la chambre des députés, il paraît que nos réclamations y ont été savamment contestées et qu'on ne s'y est opposé que parce qu'on a cru être fondé en droit à le faire. Est-il donc permis d'espérer que ce que ce fier et généreux peuple n'a pas voulu concéder au raisonnement, il l'accordera en présence des menaces que contient le message du président? Jusqu'à ce jour, aucun acte de la France ne pourrait justifier une guerre de notre part, mais, dès l'instant où nous commencerons à mettre en pratique les recommandations du président, la guerre sera inévitable. Je crois que nos réclamations sont justes, qu'il doit y être satisfait, mais notre gouvernement étant convaincu que les chambres françaises, en se basant sur la constitution qui les régit, avaient le droit de suspendre le traité, il serait inconvenant qu'il agît avec tant de hâte sur ce sujet. Il est vrai que ces réclamations sont pendantes depuis vingt-cinq ans; mais nous sommes assurés que le roi des Français et son cabinet sont disposés à mener à fin le traité; et alors, devons-nous précipiter cette affaire et plonger dans une guerre deux nations qui jusqu'ici ont été amies?" L'orateur a lu ensuite plusieurs fragmens des discussions de la chambre des députés sur ce sujet, et s'est étendu en longs commentaires sur les relations qui ont existé jusqu'à ce jour entre les deux gouvernemens; puis il a repris ainsi:

"Nous parlons de guerre, et nous n'avons pas une piastre dans le trésor. J'irai plus loin, et je dirai qu'il y a un déficit de 2,500,000 piastres. Il n'est pas nécessaire de m'appesantir sur ce sujet en ce moment; mais j'ai des documens pour prouver ce que j'avance. Le secrétaire de la trésorerie lui-même reconnaît que les fonds qu'il a en caisse ne s'élèvent qu'à 400,000 piastres. C'est sur les grandes mers que cette guerre aurait lieu, et il nous faudrait défendre notre vaste commerce non pas contre la France seulement, mais contre le monde entier. Nous sommes au moment d'être débarrassés d'une lourde dette contractée dans une guerre précédente, et déjà l'on nous propose de créer une nouvelle dette! Cette première guerre eut des conséquences qui faillirent détruire l'Union. Je crois que la marche que recommande le président ne recevra pas l'approbation du peuple américain, et je suis persuadé que tout le sud s'y opposera."

M. Claiborne a parlé longuement dans le même sens; il s'est étendu sur les conséquences qu'auraient les mesures proposées par le président, lesquelles, a-t-il dit, provoqueraient inévitablement une guerre avec une nation qui a contribué par ses armes à établir ce palladium de la liberté, pour laquelle conséquemment nous devons tout faire, excepté le sacrifice de notre honneur.

M. Wayne a répondu aux préopinants. "Cette discussion, a-t-il dit, est prématurée. On a demandé de référer cette question au comité des affaires étrangères, et le membre de la Géorgie [illegible] qu'au comité des instructions qui ne lui laisseraient d'autre alternative que d'agir conformément à ce qu'elles lui prescrivent; et ainsi cette question si compliquée, qui les [illegible] étrangères [illegible] cette [illegible] dans [illegible] un comité compétent de la chambre. Les préopinants considèrent le message du président comme inclinant à la guerre; mais je ne le vois pas du tout sous ce jour. Le président se borne à recommander les mesures les plus modérées, dans le cas où les chambres françaises persisteraient à refuser d'exécuter le traité. Il ne demande pas le pouvoir d'agir de représaille; il offre d'user du délai que le Congrès jugera à propos de lui conférer. Il y a deux questions dans cette affaire: l'une concerne les intérêts d'un certain nombre de citoyens; l'autre, l'honneur national. Nous devons aux intérêts individuels et à la nation de soumettre l'une et l'autre point aux investigations d'un comité. Par toutes ces considérations, je crois que la motion de [illegible] est prématurée; et j'espère qu'elle ne sera pas adoptée."

M. Archer a engagé M. Clayton à retirer son amendement, en ajoutant à l'appui quelques [illegible] dans le sens de celles de M. Wayne. M. Clayton a paru d'abord vouloir persister, mais sur quelques observations de M. R. M. Johnson (du Kentucky), il a annoncé qu'il retirait son amendement.

Le comité s'est alors dissous; le rapporteur a présenté à la chambre les résolutions primitives, et elles ont été adoptées. Puis, sur motion de M. Hubbard, la chambre s'est ajournée.

Ainsi la discussion de cette importante question est différée jusqu'au rapport du comité des affaires étrangères. On peut présumer que ce rapport nous sera connu dans une quinzaine de jours.

OU LOUIS-PHILIPPE VEUT-IL MENER?

Nous avons souvent émis notre opinion sur L. Philippe, et [illegible] à toujours de désapprouver la conduite qu'il suit depuis quatre ans. Aujourd'hui qu'il montre un peuple chéri, [illegible] ceux qui, jusqu'à présent, avaient [illegible]

[illegible] créé et il [illegible] la nation française. Quand [illegible] à suivre la marche des événemens, à épier tous les actes de ce nouveau Roi, nous devons ne pas nous empêcher de voir en lui un grand traître. Trouvera-t-il des Français assez lâches pour le seconder dans l'exécution de ses projets liberticides? C'est ce dont on ne peut douter malheureusement, puisque, immédiatement après la révolution de juillet, il s'est présenté des hommes qui, de concert avec lui, ont travaillé à en détruire les conséquences, et qui ont amené les choses au point où elles en sont aujourd'hui. Cependant on se demande si le système de L. Philippe, que la peur seule a pu maintenir, ne sera pas renversé par la peur? Si les Français seraient déchus au point de souffrir de la part de ce monarque sans réflexion ce qu'ils n'ont pas supporté de la part de leur vieux roi qui pouvait compter sur le dévouement de son armée qui n'avait pas encore fraternisé avec le peuple, et sur les bonnes dispositions des magistrats choisis par un ministère qu'on ne peut pas accuser d'avoir manqué de bonne volonté pour exécuter les ordres de maître. Eh bien, si, malgré un appui aussi fort, Charles X n'a pu vaincre la révolution, quand il avait l'assurance des bonnes dispositions des puissances étrangères à son égard, quand la Belgique, l'Espagne, le Portugal et l'Italie n'avaient pas encore secoué le joug, peut-on supposer que les tentatives de Louis-Philippe pour combattre la révolution aient quelque succès? Il sera soutenu, dit on, par l'armée! mais a-t-on bien réfléchi que l'armée fait maintenant cause commune avec le peuple? que l'armée ne fera rien sans le concours de la garde nationale, et que la garde nationale est ce qui l'en a fait un épouvantail de la république n'est pas encore assez avilie pour se décider à appuyer les volontés d'un despote tel que Louis-Philippe? L. Philippe n'aurait donc d'autre appui que celui des puissances étrangères. Mais la Russie, l'Autriche et la Prusse, les seules sur lesquelles on puisse compter, seraient-elles bien décidées à faire une croisade contre la France? le pourraient-elles? C'est ce que nous pensons pas. La Russie a, d'un côté, la Turquie qu'elle ne peut abandonner sans se compromettre; de l'autre, elle a la Perse qui l'occupe, la Pologne qui pourrait se réveiller, enfin plusieurs grandes provinces de la mer Noire qui se sont soulevées sérieusement la Russie ne peut donc pas faire partie de la coalition.

L'Autriche ne le peut pas davantage; car l'Allemagne et l'Italie ne manqueraient pas de profiter de la circonstance pour secouer le joug. Reste la Prusse; mais la Prusse qui cent at dans son sein des germes de révolution n'ira pas leur laisser prendre un plus grand développement en conduisant ses soldats sur un sol propre à les féconder. A toutes ces raisons, qui nous paraissent assez puissantes pour qu'on ne regarde pas comme possible une troisième entrée des étrangers en France, nous pourrions en ajouter d'autres non moins concluantes. Ces trois monarques qui n'existent que de droit divin, peuvent-ils combattre contre un principe qui fait toute leur force, en défendant L.-Philippe qui est la négation de ce principe! En supposant qu'ils pussent se mettre en marche, ils n'auraient d'autre but que de replacer le duc de Bordeaux sur le trône; mais en le faisant, eux et la France y gagneraient-ils quelque chose? Non. Car la France ne veut pas de Louis-Philippe avec l'ancien régime qui est usé, elle ne consentira pas à reprendre le duc de Bordeaux qui ne peut avoir de vie qu'en ressuscitant ce corps mort; et l'enfant du miracle ne pourra jamais opérer ce miracle. Une dernière raison qui rend impossible cette levée de boucliers, c'est que pour une semblable entreprise il faut de l'argent; car l'argent est le nerf de la guerre. Mais l'argent se trouve dans les coffres des banquiers; or croit-on que les banquiers soient disposés à exposer leurs capitaux pour une guerre dont le succès ne serait rien moins que certain? Par toutes ces raisons, Louis-Philippe ne peut pas compter sur les puissances du nord; il ne peut pas non plus compter sur l'armée ni sur la garde nationale; il faut donc nécessairement qu'il succombe. Nous savons bien qu'il a trop fait maintenant pour s'arrêter, autant qu'il était en son pouvoir, l'esprit révolutionnaire, pour qu'il lui soit permis de revenir sur ses pas; il sent bien qu'il ne lui serait plus possible d'inspirer au pays cette confiance sans laquelle il n'y a pas de pouvoir qui puisse tenir aujourd'hui. Il s'est donc placé dans l'absolue nécessité de tenter un coup d'état. Il faut qu'il vainque la révolution, ou qu'il soit vaincu par elle; c'est un combat dont l'issue ne peut être douteuse; car, d'un côté, se trouve la nation tout entière, luttant pour conserver sa liberté; et de l'autre, Louis Philippe et un petit nombre de ses séides, voulant placer sous le joug un peuple qui n'a pas dégénéré pour avoir vu un d'Orléans s'asseoir sur un trône assez brillant pour être occupé par un homme plus digne.

Notre belle Légion étant appelée à célébrer bientôt l'anniversaire des glorieuses victoires remportées il y a vingt ans sur l'armée qui envahissait notre état, nous avons cru être agréable au public, et en particulier à nos jeunes volontaires, en reproduisant dans nos colonnes un article qui parut en 1815 dans le *Courrier de la Louisiane*, et qui contient un précis de tous les faits de cette mémorable campagne, où 3,000 miliciens mal disciplinés, mal façonnés au métier des armes furent exaltés par l'amour de la patrie et de la liberté au point de résister à 12,000 hommes des meilleures troupes de l'Europe, vieillies et aguerries dans cent combats. Cette pièce sortie de la plume d'un de nos concitoyens les plus distingués et qui fut acteur dans cette campagne, est précieuse à la fois par l'exactitude des détails qu'elle renferme, et parce qu'elle est peut-être la seule relation, écrite sur les lieux, qui ait été conservée.

Extrait du Courrier de la Louisiane, du 27 janvier 1815.

Le 23 décembre, vers deux heures de l'après midi, le général Jackson reçut par des exprès la nouvelle qu'un détachement de troupes anglaises avait débarqué par le Bayou *Bienvenu* sur l'habitation du général Villeré. Cette nouvelle dut le surprendre, car il avait établi sur ce bayou au lieu nommé le Cabanage Catalan une garde d'habitans de ce quartier chargée de l'instruire des mouvements que l'ennemi pourrait tenter sur ce point; mais il paraît que cette garde, (nous ignorons de quelle manière,) s'était laissé surprendre, ensorte que les anglais arrivèrent sur les bords du Mississipi, avant qu'on sût même qu'ils avaient effectué leur descente. A la réception de cette nouvelle, notre brave général monta à cheval et se rendit sur les lieux afin de reconnaître l'ennemi. Il donna en même temps des ordres pour réunir à la Nouvelle-Orléans les différents corps de troupes stationnés dans cette ville et ses environs. Ces forces se composaient d'une partie du 7ème. d'infanterie de ligne en garnison aux casernes, d'une partie du 44ème. de ligne en garnison à la poudrière de l'autre bord du fleuve, d'un détachement des carabiniers à cheval du général Coffee campés sur l'habitation Avart, à deux lieues au-dessus de la ville; de la compagnie de carabiniers de la Nouvelle-Orléans, sous les ordres du capitaine Beale, du bataillon des compagnies habillées de la Nelle.-Orléans, en garnison au bayou St. Jean, et du bataillon des hommes de couleur de St. Domingue; enfin d'un détachement d'artillerie avec deux pièces de campagne. C'est avec cette poignée d'hommes, tous décidés à repousser l'audacieux ennemi qui se trouvait pour ainsi dire à la porte de la ville, que le général en chef se mit en marche, il ordonna en même temps à la goélette des Etats-Unis la *Caroline*, capitaine Henley, de descendre le fleuve et de seconder les mouvements des troupes. Notre armée partit environ à 6 heures de la Nouvelle-Orléans, et sa marche fut tellement rapide qu'avant 7 heures elle était déjà sur le champ de bataille. La goélette apercevant l'ennemi établi sur l'habitation Lacoste commença à le canonner vivement; bientôt notre artillerie et la troupe de ligne qui suivait le chemin qui borde la Levée se trouvèrent en présence de l'ennemi, surpris de se voir attaqué si subitement. Les carabiniers du général Coffee pénétrèrent dans les charmilles qui entourent la maison Lacoste, afin de prendre l'ennemi par derrière. Cependant le 7e et le 44e de ligne commandés l'un par le major Peyre et l'autre par le capitaine Baker, se trouvèrent en présence de l'ennemi. Leur feu était vif et bien soutenu. Ils se trouvaient à portée de pistolets des Anglais, qui leur lançaient des *rockets*; l'ennemi parut vouloir faire en mouvement pour contourner la gauche de nos deux régimens, mais dans le même instant le bataillon des compagnies habillées de la ville sous les ordres du major Plauché, et celui des hommes de couleur de St. Domingue, commandé par le major d'Aquin, reçurent ordre de se porter à la gauche du 44e. Malgré toutes les difficultés d'un terrain inégal, coupé par un nombre infini de bas-fonds et d'entourages, ces corps coururent à l'ennemi avec toute l'impétuosité de braves décidés à vaincre ou à périr. Arrivés à demi-portée de pistolet des Anglais, ils firent quelques feux de file et demandèrent la charge. L'ennemi surpris de voir ce corps se déployer sur son flanc, fit quelques décharges sur eux et peu de minutes après son feu cessa, et il replia du côté du bois. Dans cette affaire vraiment glorieuse et qui peut être décisive du sort de la Louisiane, notre perte fut peu de chose comparée à celle de l'ennemi. Le corps qui souffrit le plus fut la compagnie des carabiniers du capitaine Beale, qui, s'étant portée sur les derrières de l'ennemi, se trouva enveloppée par une colonne anglaise. Les braves qui composaient cette compagnie firent une résistance superbe, tuèrent beaucoup de monde à l'ennemi, lui firent plusieurs prisonniers, mais perdirent la moitié des leurs qui furent cernés. Nous avons appris avec plaisir que deux seulement avaient été tués et que les autres avaient été faits prisonniers. Ils seront avant peu rendus à leurs familles et à leurs amis. Nous serions embarrassés de désigner ceux qui se sont distingués dans cette soirée mémorable, où notre armée composée de détachements réunis à la hâte, et qui pour la plupart avaient fait cinq ou six lieues pour se rendre sur le champ de bataille, battit et mit en fuite un corps ennemi trois fois plus nombreux qu'elle; nous croyons pouvoir dire sans crainte d'être démentis qu'il ne s'est pas trouvé un seul individu qui n'ait fait son devoir et qui n'ait mérité l'approbation de son général. NOTRE BRAVE ET RESPECTABLE GÉNÉRAL se trouva toujours au lieu où le feu était le plus vif; plusieurs personnes de sa suite furent blessées, mais la Providence qui, sans doute, veillait sur ses jours, et qui le destinait à sauver la Louisiane, permit qu'il ne lui arrivât aucun accident.

L'ennemi s'étant retiré, nous restions maîtres du champ de bataille; notre général ordonna un mouvement rétrograde afin de nous établir sur un terrain moins inégal que celui sur lequel l'affaire avait eu lieu, et nous formâmes notre ligne sur le chemin qui mène de la Levée à l'habitation Larondé, notre droite étant appuyée au fleuve, et notre gauche à cette habitation. Vers minuit nous fûmes joints par une partie de la division de milice du Tennessee aux ordres du Général Carrol, et nous passâmes la nuit dans cette position. Cependant, dans la nuit l'ennemi reçut un renfort de deux mille hommes, et au point du jour notre général ordonna à l'armée de se mettre en marche, et nous vînmes nous établir le long du canal qui forme la borne des habitations Chalmette et Rodriguez. Nous nous occupâmes aussitôt à établir une ligne de retranchements le long de ce canal, et là nous attendîmes l'ennemi, et les renforts qui nous venaient par le fleuve.

Le 25 au matin, la goélette la Caroline, qui se trouvait mouillée de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis le camp des Anglais, engagea une canonnade très vive avec eux. Il lui lancèrent une grande quantité de fusées à la congrève, d'obus et de boulets. L'officier qui la commandait après avoir fait un feu des plus meurtriers sur l'ennemi, s'apercevant qu'il était impossible de tenir plus long-temps, débarqua tout son monde et fit sauter le bâtiment.

Du 25 au 28, il ne se passa rien de nouveau; nous employâmes tout ce temps à renforcer nos retranchements et à les garnir de gros calibres.

Le 28 au matin l'ennemi démasqua des batteries qu'il avait établies en face de nôtres; il nous lança une grande quantité de boulets, de congrèves et d'obus, qui heureusement ne firent que très peu d'effets. Nos canons firent taire le feu des Anglais et leur tuèrent beaucoup de monde. Leurs troupes, qui avaient fait mine de vouloir venir nous attaquer, rentrèrent dans leurs lignes.

Le 1er. de janvier, l'ennemi ouvrit de nouvelles batteries de gros calibre, qu'il avait établies sur l'habitation Chalmette, dont les édifices avaient tenu ses travailleurs à l'abri; le feu fut terrible de part et d'autre. Enfin nos habiles artilleurs parvinrent à démonter les canons des anglais, à leur tuer beaucoup de monde, et à les forcer à se retirer.

Dans ces deux canonnades, nous n'avons eu à déplorer que la perte d'un petit nombre de nos concitoyens. De ce nombre sont messieurs Lawson, greffier de la cour de district des Etats-Unis, cavalier dans la compagnie des Dragons d'Orléans, qui eut un bras emporté et qui mourut quelque temps après des suites de cette blessure; et M. Laborde, membre de la compagnie des carabiniers, qui fut tué par un éclat d'obus. Le major Carmick, du corps de la marine, auquel le général avait confié le commandement du bataillon des compagnies habillées de la Nouvelle-Orléans et des deux bataillons d'hommes de couleur, reçut dans l'affaire du 28 une blessure à la main, qui le força de se retirer, et priva ce corps d'un chef qui jouissait à juste titre de toute confiance.

Du 1e au 8 de janvier on continua à renforcer nos lignes, et le feu incessant de nos batteries et de celles établies sur l'autre rive du fleuve par le commodore Patterson, inquiéta beaucoup l'ennemi, et lui occasionna de grandes pertes. Nos retranchemens étaient à cette époque en bon état de défense, et il ne restait plus qu'à achever un bastion qu'on construisait sur la droite de notre ligne.

Enfin le 8 janvier, journée à jamais mémorable dans les fastes de l'Amérique, les Anglais vinrent nous attaquer d'une manière plus hardie qu'ils n'avaient osé le faire jusqu'alors. La diane venait de battre, le brouillard et l'obscurité empêchaient de distinguer ce qui se passait à cinquante pas de nos retranchemens. Une fusée lancée du camp des Anglais et dirigée vers le fleuve, annonça un *mouvement dans leur armée*. La nôtre se prépara, et le jour venant à poindre, nous apperçûmes leurs colonnes qui s'avançaient. Leur attaque sembla se diriger plus particulièrement le long du bois sur la gauche de notre ligne. Les milices du Kentucky, campées sur le derrière, reçurent ordre de se porter sur ce point pour le renforcer. L'ennemi essuya le feu de nos pièces et plus particulièrement celui d'un canon de douze établi dans cette partie et qui, tirant à mitraille, jeta le désordre dans ses rangs; néanmoins il se reforma et alors commença un de ces feux de mousqueterie les mieux nourris qu'on ait jamais vus. Ce fut en vain que les officiers tâchèrent de gagner nos retranchemens; à mesure que leurs masses s'avançaient, elles tombaient sous une grêle de balles; et après s'être ralliées trois fois, après avoir été renforcées à trois reprises différentes, elles furent obligées de se retirer, exposées au feu de notre artillerie et laissant la plaine en avant de nos retranchemens jonchée de morts et de blessés. Une des colonnes ennemies, qui avait tâché de s'avancer par le bois, y trouva le corps des carabiniers du général Coffee qui la força à se replier après lui avoir occasionné une perte considérable. Cependant sur la droite de notre ligne, la colonne ennemie qui s'avançait en silence par la Levée à la faveur de l'obscurité, rencontra nos piquets, et les suivit dans leur retraite jusqu'à l'entrée du bastion qui n'était pas encore achevé; elle parvint à s'en rendre maîtresse, mais elle en fut aussitôt chassée par le 7e régiment et quelques autres détachements de troupes qui gardaient la tête de nos retranchemens. Les officiers qui commandaient cette colonne furent tués dans le fossé, et leurs troupes, en se retirant du bastion, furent balayés dans leur retraite sur le chemin de notre artillerie, qui dès lors put jouer sur eux. Dès ce moment, toute l'armée anglaise fut en pleine déroute et nos canons continuaient à tirer sur elles tant qu'ils purent l'atteindre. Trois mille hommes tués, blessés ou prisonniers le général en chef, deux autres généraux et un grand nombre d'officiers supérieurs de l'armée ennemie tués, tels sont les résultats de cette affaire, d'autant plus heureuse qu'elle ne nous couta que SIX hommes tués et SEPT blessés.

Cette brillante armée, qui 15 jours auparavant avait débarqué à deux lieues de la Nouvelle-Orléans, dont elle ne doutait pas de s'emparer le lendemain, ne songea plus dès lors qu'à sortir de la Louisiane. Cachant ses préparatifs de départ sous l'apparence d'une nouvelle attaque, elle rembarqua ses bagages et son matériel, et le 21 au matin, nous apprîmes qu'elle avait regagné ses vaisseaux, abandonnant sa grosse artillerie et laissant environ quatre-vingts blessés que le général anglais recommanda à la générosité du général Jackson.

SOUVENIRS DU MOIS DE DECEMBRE.

1701 *Décembre* 30.—Le baron de Carondelet proclamé par le Cabildo, gouverneur de la province de la Louisiane et de la Floride Occidentale.

1794 *Décembre* 8.—Incendie de la partie la plus riche et la plus peuplée de la Nouvelle-Orléans.

1803. *Décembre* 1.— Prise de possession de la Louisiane au nom de la république française, une et indivisible, par Pierre Clément Laussat, préfet colonial.

1803. *Décembre* 20.—Prise de possession de la Louisiane et de ses dépendances, par les Etats-Unis d'Amérique; William C. C. Claiborne, gouverneur, James Wilkinson, brigadier général, commandant les troupes américaines.

1814. *Décembre* 14.—Prise des chaloupes canonnières des Etats-Unis par l'escadre anglaise.

1801 *Décembre* 23.—Débarquement de l'armée anglaise sur l'habitation Villeré. Première attaque contre l'armée américaine.

1814. *Décembre* 24.—Traité de paix conclu à Gand, entre les Etats-Unis d'Amérique et S. M. le roi de la Grande Bretagne.

1814. *Décembre* 28.—L'armée anglaise fait une attaque pour s'emparer des lignes de Jackson, commandant en chef de l'armée américaine, elle est repoussée avec perte de beaucoup d'hommes.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ambassador, Upton, New York, Lincoln & Green
Navire Lotus, Watts, New York, P. Laidlaw.
Brick Rising States, Catey, Norfolk,
Bateau à vapeur Eclipse, Muscomb, Pensacola,
Bateau à vapeur Charleston Packet, Bernard, Pensacola,

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, Martin, ayant mis en mer le navire Robt. Pulsford et la barque Bonne Mère, a amené dans le port le navire Huntsville, le brick Tinsaw, et les goel. J J Zimpson, Titan et Express:
Navire Huntsville, Palmer, de New York,
Navire Ellen Brooks, . . . de Boston.
Navire Mars, McAuley, de Greenock.
Brick Tinsaw, Averil, de la Mobile.
Brick Leonidas, Gleddin, de Providence, R I
Goel Titan, Caxees, de Tampico.
Goel J J Zimpson, Willes, de Matamoras.
Goel Antaris, . . . de Thomastown.
Goel Express, partie d'ici pour la Jamaïque, est revenue dans le port, par la suite de la perte de son gouvernail.
Bateau à vapeur Otto, Vincent, de la Mobile.
Bateau à vapeur Ellen Douglass, Riley, avec du coton.

MARCHANDISES FRANCAISES,

A vendre en gros et en détail, au No. 188, rue Royale, près la rue St. Pierre.

CONSISTANT en drap noir, 1ère. qualité, et diverses couleurs; telles que Lord Byron; cap de [illegible], bronze, amarante pour pantalon d'uniforme, vert russe très-beau, casimir noir très-fin, do. en couleur gris ardoise, gris Maringo, olive mélangé, et une pièce blanc; gros de Naple noir, uni et façonné, soierie pour gilets, dans le goût moderne, cravattes gros de Naple uni [illegible] grains 7-8 et 4-4; bas de soie noir et blanc pour homme et femme, chaussettes de., rubans de soie assortis de largeur et de couleur, soie à coudre, gros bleu et en couleur assortie, cordonnets bleu foncé et gris pour tailleur; mousseline suisse pour rideau richement brodée, dentelle-bobinet, entre-deux, do, gants castor et chevreaux, noir, blanc et couleur assortie, fil d'écosse do. bas d'enfant gris et blanc, diverses grandeurs, alpine noire, mérinos blanc, coutil de fil blanc à mille raies, pour pantalon et corset, galons de fil assortis de largeur, fil gris, quelques pièces de toile d'Irlande pour chemises; 2 caisses de Chapeaux de soie appelés Néoplastiques, 1re. qualité très-légers, peignes de buffle et imitation d'écaille à fourches et à retaper, peignes dos de chameaux; tous ces articles sont en première qualité et à des prix très-modérés. Voyez l'adresse ci-dessus.

23 déc—3 LS. CORNIE

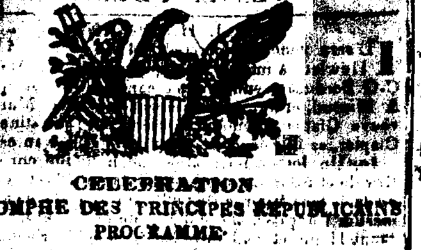

CELEBRATION
DU TRIOMPHE DES PRINCIPES REPUBLICAINS
PROGRAMME.

Célébration du jour sur le champ de bataille:

Au point du jour, une salve de cinquante coups de canon, après quoi les drapeaux des Etats-Unis et de France seront arborés.

A 11 heures, un bateau-à-vapeur convenablement orné, commencera à faire des voyages au champ de bataille, qu'il renouvellera de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, jusqu'à ce qu'on annonce que les discours vont être prononcés.

A midi, une salve de cent coups de canon.

A une heure et demie, les discours.

On érigera sur le champ de bataille, une plate-forme, d'une grandeur convenable, et des barrières; on placera à chaque extrémité une tente pourvue de rafraîchissemens qui seront offerts gratuitement à ceux qui seront admis dans l'enceinte. Nul ne pourra s'introduire dans cette enceinte s'il n'est pourvu d'un billet, qu'on peut obtenir gratis en s'adressant à un des membres du comité général. Les citoyens dont les noms suivent, (au nombre de 25,) sont nommés maîtres des cérémonies pour veiller au maintien de l'ordre sur le champ de bataille, et à ce que tout se passe conformément au programme, dont chacun d'eux sera muni. La réception des dames et le soin de leur procurer des sièges convenables sont laissés aux maîtres des cérémonies. Les chevaux, voitures, &c. ne pourront pénétrer dans l'enceinte. A 3 heures, cinq coups de canon très rapidement annonceront la fin de la cérémonie qui doit avoir lieu sur le champ de bataille. A 2 heures et demie, le bateau-à-vapeur recommencera ses voyages en ville.

Nul n'aura droit à un siège sur la plate-forme, autre que ses personnes ci-après désignées

1°. Les hôtes invités.
2°. Les dignitaires de l'assemblée, qui ont provoqué les résolutions relatives à la célébration.
3°. Les chefs et membres du sous-comité.
4°. Les orateurs.

Diner en ville, sous l'arcade de M. Thomas Banks.

Le diner commencera à 5 heures et un quart, et sera annoncé par une salve de quarante-deux coups de canon, en honneur de l'état de New-York.

Par une résolution des maréchaux, nous sommes requis de nous assembler sur la Place d'Armes, ce matin, à 9 heures.

Par ordre du maréchal en chef.
HENRY M'CAULEY, secrétaire

FETE DEMOCRATIQUE.

On peut se procurer des billets pour assister à la fête qui aura lieu le 23 du courant, à trois piastres, chez les personnes dont les noms suivent:

John Wilcox,	J. S. McFarlane,
M. Cannon,	S. Hugh,
M. McDougall,	P. Summers,

Ou aux libraires de MM. Gaston Brusle, Wm. McKean, E. Johns & Co., ainsi que chez MM. Philip Power, Charles Diamond, à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal, et à l'Hôtel Richardson, rue Conti.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 23 DECEMBRE.

Le Pré aux Clercs,

Opéra comique en 3 actes, de M. Planard, musique de M. Hérold.—DISTRIBUTION:

Mergy,	MM. Heymann.
Comminge,	St. Alvain.
Cantarelli,	St. Victor.
Girot,	Bailly.
Un exempt du guet,	Alfred.
Marguerite,	Mmes. Mallet.
Isabelle,	St. Clair.
Nicette,	E. Dupuis.

Suivi de
LES VIEUX PECHES.

Comédie vaudeville en un acte, de MM. Mélesville et P. Dumanoir.—DISTRIBUTION:

M. *Girard,*	St. Victor.
Oscar,	Delcroix.
Hilarion,	Alfred.
Un notaire,	Eugène.
La marquise de Champagnoles, Mmes.	Guardot.
Ninette,	Millot.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 27 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,00.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 23 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscriptions des Bals de Société.

LA liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Js. Davis, où elle est déposée. 9 déc

SALLE D'ASSEMBLEE DE LEGE'.

23 DECEMBRE.

M. LEGE informe respectueusement les dames et messieurs que son assemblée hebdomadaire aura lieu le jour susdit; et qu'en commémoration d'une journée si glorieuse dans les fastes de notre histoire, la salle sera brillamment illuminée. Tous les préparatifs ont été faits pour rendre cette soirée digne de la circonstance et des personnes qui honoreront ce bal de leur présence.

N. B.—M. Legé a engagé, pour cette soirée, un orchestre composé d'excellens musiciens blancs. 22 déc—2

LE mauvais temps pouvant empêcher les dames de se rendre à l'assemblée, je me suis pourvu de voitures, qui seront prêtes en face de ma salle de bal, à 8 heures du soir. Les cavaliers sont priés de venir les demander.

23 déc JOHN C. LEGE'.

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

MERCREDI, 24 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 23 déc

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

MERCREDI, 24 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 23 déc

THEATRE DE M. LEROUX,

Professeur de Phisique Expérimentale de Paris,

PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche excepté). Les récréations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez. [illegible]

Prix des places,	$1 00
Secondes,	50 c.
Troisièmes pour les personnes de couleur,	50
Quatrièmes pour esclaves,	25

23 déc—1m

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair, dans la salle en face du Théâtre Américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'intérieur et l'extérieur de l'île Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grand frais, et il est exposé dans la grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, les articles suivants:

18 barillets raisin vert en grappes très frais;
4 jarres do. do.; 3 demies do. do;
50 paniers d'Anizette superfine;
30 caisses Fruits à l'eau de vie assortis;
30 do. Cerises à l'eau de vie de Guillaud;
16 Fromages de Gruyère;
20 do. Pâte grasse;
4 caisses fromage tête de mort, croute rouge.

22 déc PASCALET & MICHON, encoig. Chartres et Toulouse

Chambre de Commerce de la Nlle.-Orléans.

COMITE' D'ARBITRES POUR LE MOIS DEC.

Messrs. Samuel Tobey,	Jacob Wilcox.
J. O. Williams,	George Wilkes.
J. E. Whitall,	A H Wallace.
Chandler Whitall.	

COMITE' D'APPELS.

M. Thos. Urquhart, Président.
Messrs. I. S. Peters, et J. G. Byrne, Vice-Présidents.

Adjoints. James Dick,	A. Quertier.
W. L. Hodge,	A. Fisk.
H. C. Cammack,	et W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,
6 déc Chs. BRIGGS, secrétaire

POUR NATCHITOCHES, ALEXANDRIE,

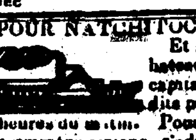

Et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine Vawter, partira pour les dits ports, mercredi 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à LAMBETH & THOMPSON,
23 déc 18, rue de Chartres.

POUR LA MOBILE, (par la rivière.)

(Paquebot du 24)

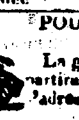

La goëlette EMMELINE, capitaine Sawyer, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
22 déc 28 30, Nouvelle Levée

CIRQUE DE BROWN

Et Troupe d'Arène Gymnastique.

Ouvert tous les soirs, dans la rue Natchez, près du Théâtre Américain.

LE directeur en offrant ce spectacle, s'annonce avec confiance qu'il s'est procuré la meilleure troupe équestre, sous le rapport des talents, et de l'habitude des exercises sur les chevaux, que l'on peut trouver aux Etats-Unis. Cette troupe est composée de MM. *North, Rockwell, Downie, Burst, Minich, Davies*, le jeune *Wdmot*, du célèbre *Phillips*, et de l'inimitable comique *Blackburn*.

Le directeur mettra tous ses soins à varier les divers exercices, en les rendant amusants au public.

☞ Pour les détails, voir les affiches.

Les portes seront ouvertes à 6 heures, et les exercises commenceront à 7.

PRIX D'ENTRÉE.—Premières $1; Galeries 50 cents.
16 déc—☞

BANQUE DE CITE',

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1834.

CETTE institution sera fermée jeudi, 25 courant, et le 1er. et le 8 janvier prochain. Les personnes qui ont des billets échéant ce jour là, sont requises de les retirer la veille.

23 déc R J PALFREY, caissier.

Banque Commerciale de la Nlle. Orléans.

CETTE institution, pour faciliter les personnes qui font des affaires avec elle, achetera en tout temps, des lettres de change sur les villes du Nord et de l'Ouest et tirera des checks sur ces places, au taux courant.

23 déc JOSEPH SAUL, caissier

Bureau de la Banque des Etats Unis.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1834

CETTE banque sera fermée le jour de Noël, 25 courant; les billets dûs ce jour là seront payables demain 24. Les billets offerts à l'escompte de vendredi, devront être déposés également demain.

23 déc JAMES SAUL, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

CETTE Banque devant être fermée Jeudi, prochain. 25 du courant, et les 1er. et 8 janvier prochain, les billets dûs ces jours là devront être payés la veille.

23 déc A MILTENBERGER, caissier

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CETTE Institution devant rester fermée Jeudi prochain, jour de NOEL, tous les billets échéant le 25 doivent être retirés le mercredi 24, jour auquel les Directeurs se rassembleront pour recevoir les billets mis à l'escompte pour le jeudi, 25. Conformément, les billets qu'on désirerait faire escompter devront être mis à la Banque, mardi, avant l'heure de sa clôture.

Par ordre de la Direction.
21 déc JOSEPH SAUL, Caissier.

BANQUE DES COMMERCANS ET ARTISANS

22 décembre 1834.

TOUS les billets échéant à cette Banque, le jour de Noël, et les 1er et 8 janvier prochain, doivent être payés la veille de ces jours. Les billets offerts à l'escompte doivent être présentés le 23 et le 30 de décembre, et le 6 de janvier respectivement.

Par ordre de la Direction.
23 déc CHS. BRIGGS, Caissier.

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus:

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crême de Noyaux superfine,
20 do Curaçao, vrai Hollande,
10 do Soubac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crême de Menthe superfine,
3 do Crême de Vanille double,
6 do Crême d'Angélique superfine,
1 do anisette double rectifiée en bout. blanches,
4 do Crême de Kirsh superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do.
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do.
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet du rol,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frères.
23 déc rue du Maine, no. 19, entre Levée et Cond

L'ETUDE de Octave de Armas [illegible] été transférée à la rue Royale; vis-à-vis de la Banque Consolidée. 3 déc—6

LE soussigné s'étant installé une vacherie, au bas de la rue de la Commune, vis-à-vis le nouvel hôpital, a l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il aura du lait à vendre à toute heure du jour. Il ose espérer par son assiduité et son entreprise, et la bon lait qu'il fournira, mériter la confiance publique.

23 déc—3f 15j P HENO, jr.

PORTEFEUILLE VOLE.

DIMANCHE matin, 21 courant, a été volé entre les mains de ma negresse Melen, un PORTE-FEUILLE contenant, 1°. Un compte approuvé par M. J. Pilié, voyer de la ville contre la corporation s'élevant à la somme de $1050. 2°. Un billet de Ths. Starr, de $185, à l'ordre de J. Laurant & fils, échu depuis plusieurs mois. 3°. Un bon de M. Le. Donet de $50, quelques cents. 4°. Un bon de M. Isidore Galatus de $80. 5°. Un billet de James Crawford, ordre Cousin & Laurant de $75. 6°. Une reconnaissance de T. S. Davis de $70. 7°. Deux billets de John G. Elliot, échu depuis longtems. 8°. Un billet souscrit par Emile Laurant à l'ordre de Jh. Laurant, en faveur de A. Pitot payé par anticipation; différents billets payés en banque, et autres papiers de nulle valeur.

Comme il est probable que le voleur ayant trouvé une somme de cinquante piastres ne pourra faire usage de tous les papiers ci-dessus mentionnés, une récompense honnête sera accordée à celui qui remettra le dit portefeuille ou qui fera connaître le voleur, en s'adressant à MM.

J. LAURANT & FILS,
23 déc—3 au Bassin.

FIGUES.—1000 tambours de Figues fraîches, récemment reçues par le navire Huntsville, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
23 déc 117, rue Royale

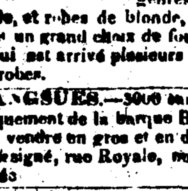

MME. F. FRYER a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qu'elle a reçu un assortiment d'objets pour étrennes, boîtes, corbeilles, jouets d'enfans, soierie, cachemires, satin laine, mousseline laine, des jolies broderies en tous genres; robes de bal, canezous de blonde, et robes de blonde, chapeaux et bonnets de parures; et un grand choix de fourrure.

Il lui est arrivé plusieurs personnes pour les modes et pour robes. 23 déc

SANGSUES.—3000 sangsues de choix, en débarquement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.

8 déc A PEYCHAUD.

AVIS—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 296. 4 déc—1m

M. J. MATOSSY a l'honneur d'annoncer aux habitants, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, mardi 23 décembre, rue de Chartres, no. 113, à côté de M. Muh, horloger, ancienne maison Goldenbourg, où l'on trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert; il entreprendra toute espèce de desserts; façon américaine et française, et toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, et surfines: les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fins, cartonnage et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qui l'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors. Je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi. 22 déc—3

A VENDRE.—300,000 de Briques sous le prix du cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à
4 décembre—15 AGENOR BOSQUE.

MELASSES, hhds 500 molasses hhds for sale by
dec 20 J. THAYER & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, entre les deux marchés, environ 350 barils charbon de Liverpool à l'usage des familles. 23 déc

PAR FRANCOIS DUTILLET.

IL sera vendu, le 31 courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

HUIT TERRAINS,

situés rue Craps et Poètes. Ces dits terrains seront vendus conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions: six, douze, dix huit et 24 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 déc—4

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi 27 du courant, à midi à la Bourse Hewlett: Lawrence, mulâtre. Agé de 22 ans, bon cocher, palefrenier, bon domestique de maison et barbier. Cet esclave s'est absenté deux fois de chez son maître, et s'est vendu lui-même après deux jours d'absence. Il est garanti de tous les autres vices et maladies prévues par la loi. Conditions: $100 payables le 20 mars prochain et la balance payable à huit mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant T. De Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur. 20 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 23 du courant, sur la Levée, vis-à-vis la rue Conti, les voiles, cordages, agrès, vergues, &c. d'un brick du port de 180 tonneaux. 22 déc

PAR F. DUTILLET,
MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur:—28 Terrains, composant l'islet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions:—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.
D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs. 13 déc—15

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi, 30 courant, à midi à la Bourse de Hewlett, 6 Terrains situés dans l'îlet N° 47, au nouveau faubourg Marigny, dans les rues St. Jean et Annette, conformément au plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions: 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 déc—6

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 27 décembre 1834, à midi à la Bourse Hewlett, un lot de terre, avec les bâtisses qui sont dessus, situé rue d'Orléans, vis-à-vis la salle au spectacle, mesurant, au pied américain, 23 pieds 11 pouces de face sur 68 pieds 6 2-4 pouces de profondeur. Les bâtisses sont parfaitement traitées, elles consistent 1o. en une maison en briques à deux étages couverte en ardoises, composée au rez-de-chaussée d'une grande salle de 21 pieds 10 pouces de large sur 36 pieds 1 pouce de long, d'une galerie de 9 pieds 4 pouces et d'un corridor; au premier étage d'un salon, d'une salle à manger, et d'une galerie; et au 2d étage, de trois chambres à coucher, du cabinet, un passage et une galerie, enfin d'un vaste grenier, éclairé par des lucarnes. 2o. en une bâtisse à étage, construite dans le fond du terrain et composée au rez-de-chaussée, d'une cuisine avec fourneaux, potager et des lieux communs, et à l'étage supérieur, de deux chambres et de lieux communs. La terrasse qui sert à faire sécher le linge est garnie d'un appui à barreaux. La cour est carrelée en briques; et il s'y trouve un excellent puit garni d'une pompe.

Conditions: 1, 2 & 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 29 décembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Foucher fils et à la folle enchère de Madame Veuve Adélard Fortier.

Le nègre nommé Joseph Cap, âgé de 40 ans.

Les conditions de la vente sont: que l'acquéreur fournira son billet endossé à la satisfaction consolidée, et payable le 24 mai 1835; avec hypothèque. L'esclave ne sera délivré que chez le notaire, au moment où l'acquéreur aura fourni son billet, et sera à ses risques dès le moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. aux frais de l'acquéreur. 26 nb

PAR J. B. BLACHE & HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le Mardi, 30 décembre, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 16 lots de terre, bornés par les rues Moreau, Casa-Calvo, Grands Hommes, Enghein, Poètes. Ces terrains sont situés près des maisons construites par la Compagnie des Architectes.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons, à la convenance des vendeurs. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 10 déc

CAZADORES DE ORLEANS.

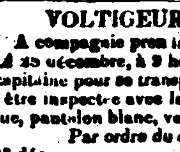

La companía tomará las armas el Domingo, 28 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con casaca y pantalon de paño y morrion con pompon, para revista de obligacion.

De orden del capitan,
22 dic J. M. BUSTAMENTE, sargto.

VOLTIGEURS, ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 28 décembre, à 9 heures du matin, et se réunira chez le capitaine pour se transporter sur la Place d'Armes, afin d'y être inspectée avec la légion, en uniforme et en [illegible] tenue, pantalon blanc, veste bleue et pompon.

Par ordre du capitaine,
23 déc LACOSTE, sergt major.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1834.

LA place de coureur de cette Banque étant devenue vacante, une nomination aura lieu mercredi 24 courant. Les demandes par écrit seront reçues jusqu'à ce jour: 22 déc RICHARD RELF, Caissier.

AVIS—Les personnes qui désirent réclamer leurs charrettes, drays, voitures, &c., arrêtés en contravention pour n'avoir pas de numéros, sont priés de s'adresser au soussigné demeurant rue St. Joseph, No. 100, depuis 1 heure jusqu'à 3 heures P. M. PIERRE GUERIN,
Officier surveillant des voitures du faubourg supérieur.
22 décembre—2

$10 DE RECOMPENSE!

IL a été perdu sur le chemin du Bayou, dimanche dernier, une flûte. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez J. J. Jandot, rue du Bayou entre Dauphine et Bourgogne, ou au Bureau de l'Abeille.
22 déc—6

BUREAU

De la Compagnie des Architectes du 3ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs *de la première Série d'Actions*, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 21 janvier prochain, le 6ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis; et les paiements déjà effectués—Par ordre de la direction.

FLEURY GENDRELLY,
22 déc Secrétaire.

DEMANDE.—On désire acheter une négresse, soit créole ou africaine, bonne cuisinière, pleinement garantie sous tous les rapports. S'adresser rue St. Pierre, No. 5, en face de la place d'armes. 9 déc

A VENDRE—Une négresse âgée de 25 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, depuis 4 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais.

Un nègre âgé de 32 ans, palfrenier et nègre de champ, depuis 3 ans dans le pays.

S'adresser No. 23, rue St. Louis. 20 déc

DOCTEUR T. PORTER DALY, médecin et accoucheur, demeurant encoignure des rues Chartres et Conti, au premier étage, se rendra chez les personnes qui le feront appeler pour les secours de ces deux professions. Il traite aussi les maux d'yeux et d'oreilles.

Le Dr. De Poorter, [illegible] se charge des opérations sur les dents. 19 déc—6

EN débarquement et à vendre par le soussigné, les articles suivants, comprenant le chargement du brick Regulator, de Bordeaux:—

6 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne; 20 demi pipes Eau de vie 4me. preuve; 21 quart de pipes do. 4me. preuve; 113 barriques Vin de Montferrant; 40 do. St. Julien; 48 do. Talence et Haut Talence; 32 do. Médoc; 8 do. Léoville; 68 demi barriques Vin blanc de Sauterne et Barsac; 1000 caisses Vin de St. Seurin; 1000 do. St. Julien; 302 do St. Estèphe; 780 do Pauillac; 100 do Haut Talence; 25 do Pontet Canet; 120 do Muscat Frontignan; 10 do liqueur assortie, superfine; 4 do Limons; 3 do Chaussettes; 3 de Indiennes Longuettes, 3 do mouchoirs de batiste; 1 do joujoux d'enfants.

Et par importations précédentes—Vins en barriques et en caisses, huile d'olive et Toiletries.

22 déc [illegible] & BIGOURDAN, rue Toulouse, No. 34